

« Carombaises, Carombais,

**A la suite des décisions prises par les autorités de l'Etat, afin d'adapter les modalités d'organisation du travail permettant d'assurer la mobilisation et la protection des agents publics, plusieurs dispositions ont été mises en œuvre au niveau communal.**

**Le plan de continuité de l'activité a été actualisé et activé pour garantir le maintien des tâches indispensables. La propagation rapide à l'échelle de notre pays de l'épidémie de coronavirus a contraint le Président de la République à limiter encore plus notre vie quotidienne et sociale. En tant que Maire, mon rôle est de vous protéger. Je vous invite donc toutes et tous à respecter strictement ces recommandations qui sont les seules aujourd'hui à pouvoir nous prémunir efficacement contre ce virus très dangereux pour notre santé. Une cellule de crise est en place au sein des services de la ville, elle se réunit régulièrement pour évaluer la situation et son évolution. Elle est par ailleurs en contact permanent avec les services de la Préfecture de Vaucluse. L'une des incidences de cette situation est le report du deuxième tour des élections municipales. Dans ces circonstances exceptionnelles, vous pouvez, comme depuis toujours, compter sur ma pleine et entière mobilisation à vos côtés.**

- Les services municipaux sont fermés au public depuis le mardi 17 mars à 12h. Toutefois, un accueil téléphonique est assuré tous les jours par deux agents présents en mairie de 10h00 à 11h00 du lundi au vendredi au 04.90.62.40.28.

- Les agents du CCAS ont appelé toutes les personnes vulnérables connues du service pour s'enquérir de leur état et de leurs besoins et maintiennent une veille auprès d'eux par des contacts téléphoniques réguliers. En cas de besoin composer les N° suivants :06 82 56 89 45 ou 06 82 92 06 47

- Les agents des services techniques assurent la propreté du village et les urgences.

- Les agents du service enfance/jeunesse nettoient et désinfectent les locaux encore occupés et participent avec les ATSEM présentes à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion sanitaire de l'épidémie.

- La police municipale veille à la sécurité et au respect des règles propres à limiter la propagation du virus (fermeture des parcs et jardins publics, dispersion de groupes s'adonnant à des activités de loisirs, participation aux opérations de contrôle des mesures de restriction des déplacements avec la gendarmerie ....) et porte assistance autant qu'il en est besoin.

- Les attestations dérogatoires de déplacement sont à disposition tous les jours de la semaine de 10h à 11h devant la Mairie et sur notre site internet (qui contient de nombreux autres documents utiles à l'entraide entre voisins ainsi que des informations concernant la période de confinement).

- Le marché de Caromb du mardi matin est annulé par décision préfectorale.

**Le mot d'ordre des autorités est « Restez chez vous ». Néanmoins, grâce au télétravail mis en place, les services (financiers, ressources humaines, urbanisme et communication) assurent une continuité des missions.**

En cas d'urgence, composer le :

\* 06.82.56.89.48 (Services Techniques),

\* 06.82.56.89.45 / 06 82 92 06 47 (Police Municipale)

\* 06.30.08.17.28 (Naissances, Décès).

\* CCAS : N° de la Police Municipale qui transfère au CCAS : 06.82.56.89.45 / 06 82 92 06 47

**Carombaises, Carombais, j'en appelle à votre civisme, pour qu'ensemble nous puissions respecter les règles de confinement et traverser cette crise sanitaire du mieux possible. Soyez extrêmement prudent, respectez les consignes du gouvernement, prenez soin de vous et des autres. Ensemble, solidaires, je sais que nous parviendrons à traverser cette épreuve.**

**Bien à vous toutes et tous,**

**Votre Maire,**

**Léopold MEYNAUD**